

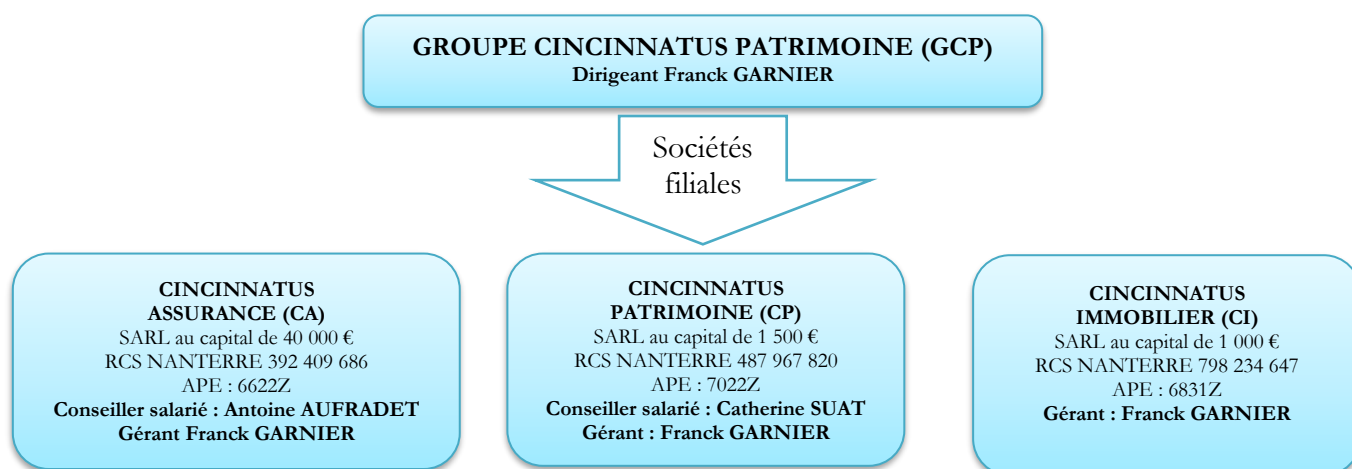
Fiche d'Informations Légales

Document d'entrée en relation



79 rue de Sèvres - 92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél : 01 41 31 21 72 – Fax : 01 41 31 21 41 – Mail : contact@cincinnatus-patrimoine.com
SAS au capital de 215 000€ - RCS NANTERRE 523 988 616 – APE 7022Z
Adhérent ANACOFI – ANACOFI-CIF

Vous entrez en relation avec le Cabinet **GROUPE CINCINNATUS PATRIMOINE** spécialisé dans le Conseil en Stratégie et Gestion de Patrimoine.



En devenant notre client vous serez en relation avec une ou plusieurs de nos sociétés habilitées à réaliser différentes prestations qui relèvent de différents **statuts réglementaires et contrôlés**.

Intermédiaire en Assurance (IAS) statut de Courtier en Assurance

Nos sociétés inscrites sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr).

CINCINNATUS ASSURANCE sous le n° 07 003 646 et **CINCINNATUS IMMOBILIER** sous le n° 09 004 447. Elles sont également adhérentes à l'association professionnelle ANACOFI-COURTAGE (Association Nationale des Conseillers Financiers - Courtage) agréée par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution). **CA** et **CI** sont positionnées dans la catégorie « b » n'étant pas soumises à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, mais n'étant pas en mesure de fonder une analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché.

Le conseil de niveau 1 est délivré sur la base des connaissances et de l'expérience financière du client ainsi que de sa situation financière et de ses objectifs de souscription. Le contrat proposé sera cohérent avec les besoins et exigences du client en matière d'assurance.

Convention de courtage* avec **CINCINNATUS ASSURANCE** : AGEAS, ALLIANZ AVIP, APICIL LIFE, ALPTIS, APREP, APRIL, ABEILLE VIE, AXA FRANCE VIE, CARDIF, ENTORIA, ERES, GENERALI ASSURANCE, GENERALI PATRIMOINE, INTENCIAL PATRIMOINE, LA FRANCAISE AM, LA MONDIALE PARTENAIRE, LOMBARD INTERNATIONAL, METLIFE, MMA VIE, NORTIA, ODDO, OFI PREMIUM, PRIMONIAL, SURAVENIR, SWISSLIFE, UNEP, UTWIN, VIE PLUS, WEALINS...

Convention de courtage* avec **CINCINNATUS IMMOBILIER** : AXA BANQUE

Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP)

CINCINNATUS PATRIMOINE est mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement, inscrit sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 08045407.

Nom ou dénomination sociale, adresse professionnelle ou siège social et numéro d'immatriculation des mandants* :

- CA CONSUMER FINANCE – 1 rue Victor Basch – CS 70001 – 91068 MASSY CEDEX – RCS EVRY 542 097 522
- CREDISSIME III (MEILLEURTAUX) – 35 rue Brunel – 75017 PARIS – RCS PARIS 813 970 852
- CREDIFINN - 3, allée Alphonse Fillion - 44120 VERTOU – RCS NANTES 440 257 921
- S2S COURTAGE (ACE CREDIT) – 35 rue Louis Mony – 10000 TROYES – RCS TROYES 850 660 515

CINCINNATUS IMMOBILIER est **courtier en opérations de banque et en services de paiement**, intermédiaire référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 19004447, elle est adhérente de l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

Nom ou dénomination sociale, adresse professionnelle ou siège social et numéro d'immatriculation des mandants* :

- AXA BANQUE – 203/205 rue Carnot - 94138 FONTENAY SOUS BOIS CEDEX – RCS CRETEIL 542 016 993

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription. Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement détenue par le mandant : néant

Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

CINCINNATUS PATRIMOINE propose à ses clients des recommandations personnalisées en ce qui concerne une ou plusieurs opérations relatives à des contrats de crédit. Le montant des honoraires et/ou de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement par lettre de mission.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS Cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>

Conseiller en Investissements Financiers (CIF)

Sociétés inscrites sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr)

GROUPE CINCINNATUS PATRIMOINE sous le n° 10057677, **CINCINNATUS PATRIMOINE** sous le n° 08045407, **CINCINNATUS ASSURANCE** sous le n° 07003646.

Toutes trois sont adhérentes de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org. Cette activité est contrôlable par l'AMF.

GROUPE CINCINNATUS PATRIMOINE => numéro interne ANACOFI-CIF : E003694

CINCINNATUS PATRIMOINE => numéro interne ANACOFI-CIF : E003696

CINCINNATUS ASSURANCE => numéro interne ANACOFI-CIF : E009187

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L. 341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature commerciale* :

123 IM, AESTIAM, ALDERAN, APICAP, ATREAM, BACCHUS CONSEIL, CA CONSUMER FINANCE, CALAO FINANCE, CORUM AM, CREDIFINN, CVE, ECOFIP, EIFFEL IG, EURAZEO, EURYALE, FIDUCIAL, FONCIERE MAGELLAN, FONCIERES & TERRITOIRES, FRANCE VALLEY, GRESHAM BANQUE, INFI, INOCAP, INTERINVEST, KYANEOS AM, LA FRANCAISE AM, M CAPITAL PARTNERS, NORTIA INVEST, NOVAXIA, ODDO, PAREF GESTION, PERIAL AM, PHOTOM SERVICES, PRIMONIAL, SIGMA GESTION, SOFIDY, SOGENIAL IMMOBILIER, TRUFFLE, TYLIA INVEST, URBAN PREMIUM, VATEL CAPITAL, VOISIN, YSIDIS

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires et/ou par commissions sur les instruments financiers).

Dans le cas où la prestation de conseil en investissements financiers serait suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui s'y rapporte. Les types d'accords et modes de rémunérations pourront être communiqués sur simple demande.

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

CINCINNATUS IMMOBILIER est titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 9201 2018 000 035 104 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France, avec détention de fonds. L'activité est contrôlable par la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence de la Consommation de la Répression des Fraudes).

Partenaires immobiliers avec lesquels existe une relation significative de nature commerciale* :

ALTAREA COGEDIM PARTENAIRES, CERENICIMO, C MEUBLE, CREQUY IMM@GENCE, DOMUS IMMOBILIER, GROUPE CIR, ESPACE INVESTISSEMENT, FIDEXI, FIDUCY INVEST, HISTOIRE & PATRIMOINE, ICADE PROMOTION, IPLUS, LA REFERENCE PIERRE (IZIMMO), LB2S CONSULTIM, LE REVENU PIERRE, NEXITY, NUE PRO SELECT, PIERRE/LOYERS CONSEIL, VALORISSIMO BOUYGUES IMMOBILIER

Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal, courriel ou par tous moyens de télécommunications.

*Les listes de partenariats indiquées ci-dessus sont non exhaustives et non définitives. Sur simple demande vous seront communiqués les noms des autres compagnies avec lesquelles nous entretenons des relations, et les types d'accords et modes de rémunérations.

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Franck GARNIER en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter par mail au contact@cincinnati-patrimoine.com ou par téléphone au 01.41.31.21.72.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Garanties

GROUPE CINCINNATUS PATRIMOINE, CINCINNATUS ASSURANCE, CINCINNATUS PATRIMOINE et CINCINNATUS IMMOBILIER disposent, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et d'une Garantie Financière (GF) suffisantes couvrant leurs diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Assurances souscrites auprès de MMA IARD, 160 rue Henri Champion, 72030 LE MANS CEDEX 9 - N° de police : 114.240.090

	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :	2 500 000€ Par sinistre/an	3 000 000€ Par sinistre/an	2 500 000€ Par sinistre/an	
Garantie financière :	Non approprié*	115 000€ Par année d'assurance	115 000€ Par année d'assurance	110 000€ Par année d'assurance

Votre conseiller adhérent à l'ANACOFI s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

Informations relatives à la rémunération du cabinet

Activité CIF : Conseil en investissements Financiers

Le conseil délivré est non-indépendant au sens de l'article 325-5 du Règlement Général de l'AMF. CINCINNATUS PATRIMOINE est rémunéré par des rétrocessions de commissions ponctuelles ou récurrentes correspondant à une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le cabinet entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens contractuels. Les types d'accords et modes de rémunérations seront communiqués sur simple demande.

Activité d'intermédiation en assurances

En cas d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée de souscription, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoute le cas échéant une fraction des frais de gestion jusqu'à 80% de ceux-ci.

Activité de mandataire en IOBSP

Commissions reversées par le prêteur ou le courtier en prêt de 50% à 100% des frais de prêt facturés au client.

Activité d'agent immobilier

Honoraires ou Commissions de 4% HT à 8% HT de la valeur immobilière.

Pour information concernant les honoraires :

Le cas échéant, des honoraires déterminés en fonction de la mission (étude, analyse, contrat d'assistance patrimoniale etc.) seront définis préalablement dans une lettre de mission qui fixera une facturation sur taux horaire entre 150€ HT et 400€ HT et/ou au forfait ainsi que les modalités de règlement.

Il n'existe aucun lien capitalistique entre le GROUPE CINCINNATUS PATRIMOINE ou ses filiales et les fournisseurs de produits d'investissements sélectionnés.

Informations relatives au traitement des réclamations (article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

- par courrier à l'adresse du cabinet : 79 rue de Sèvres 92100 Boulogne-Billancourt
- par tel : 01-41-31-21-72 / fax : 01-41-31-21-41 ou par mail : contact@cincinnati-patrimoine.com

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

Pour les activités d'assurance :

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09
Site internet :

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF :

Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02
Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

<https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières :

Médiation de la consommation - ANM Conso
2 rue de Colmar
94300 VINCENNES

<https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, les sociétés s'abstiennent, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'Association Nationale des Conseils Financiers ou aux autorités de tutelle (AMF-ACPR- DGCCRF) dans le cadre de leurs missions de contrôle.

Je soussigné(e), Je soussigné(e)
atteste/attestons avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait en deux exemplaires à le
Signatures du (des) client(s) Nom et signature du conseiller